

CONSERVATOIRES
PARIS - VALLÉE DE LA MARNE

PROJET
D'ÉTABLISSEMENT
RÉSEAU DES CONSERVATOIRES

2024-2028

conservatoires.agglo-pvm.fr



Paris
Vallée de la Marne
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE

1	ACCUEILLIR TOUS LES PUBLICS	3
2	ACCENTUER LA PRÉSENCE LOCALE AU SEIN DES VILLES	11
3	INTENSIFIER LE RAYONNEMENT	13
4	MODERNISER ET SIMPLIFIER LE RAPPORT AU CONSERVATOIRE	16
5	ÊTRE EN LIEN ÉTROIT AVEC LA VIE ARTISTIQUE CONTEMPORAINE	19
6	DES ACTEURS AU SERVICE DU PROJET	22

Soutenu
par


**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**seine 77
& marne**
LE DÉPARTEMENT



La communauté d'agglomération

Paris - Vallée de la Marne a été créée en 2016.

Porte d'entrée Est de la métropole du Grand Paris, elle regroupe les communes de Brou-sur-Chantereine, Champs-sur-Marne, Chelles, Croissy-Beaubourg, Courtry, Émerainville, Lognes, Noisiel, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Torcy et Vaires-sur-Marne. Paris - Vallée de la Marne compte 229 000 habitants sur un territoire doté d'une grande richesse naturelle et architecturale (Cité Meunier, Ferme du Buisson, Château de Champs sur Marne, etc.) et sur lequel s'étend un tissu économique dense et varié (cf. présentation du territoire, annexe 2).

L'Agglomération s'est dotée d'un projet de territoire voté en conseil communautaire le 25 mars 2021. Celui-ci décline, en 10 priorités, les grandes orientations de l'Agglomération pour 10 ans parmi lesquelles la culture. Celle-ci est présentée comme un enjeu autour de l'évolution et l'adaptation aux nouveaux usages, nouvelles pratiques et nouvelles technologies.

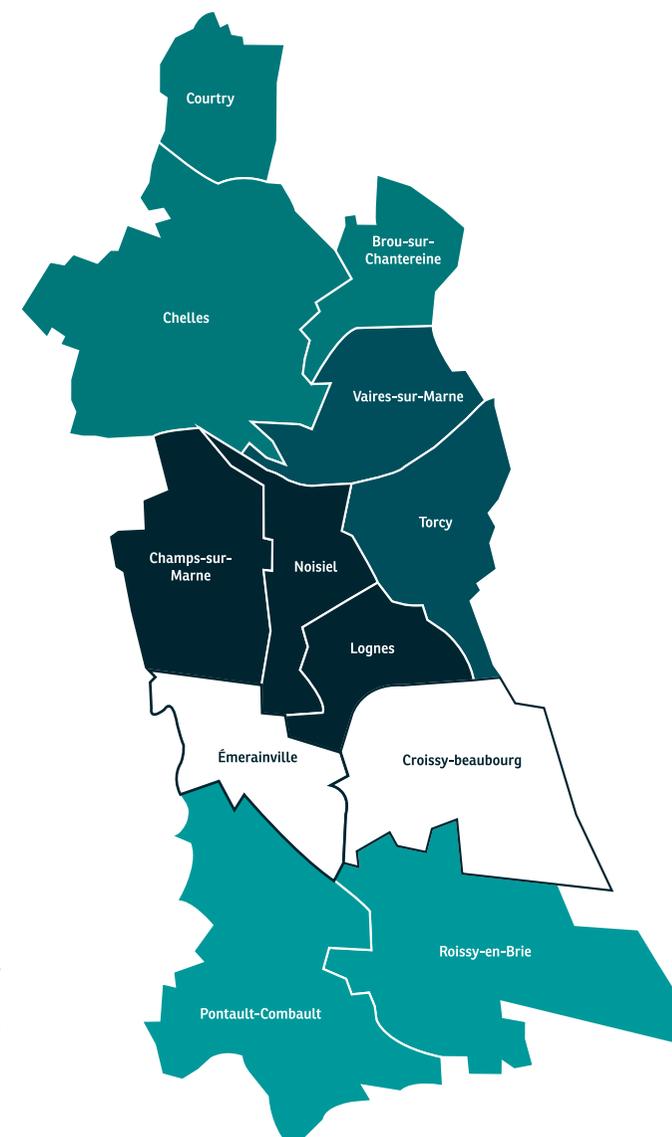
L'offre culturelle de l'agglomération Paris - Vallée de la Marne est large et diversifiée. Elle gère en régie directe 14 médiathèques, la scène des Passerelles,

3 auditoriums et un réseau de 9 conservatoires organisés en 4 pôles :

- **Pôle Noisiel / Champs / Lognes (conservatoire Val Maubuée à Noisiel, classé Conservatoire à Rayonnement Départemental)**
- **Pôle Vaires / Torcy (conservatoire Michel-Slobo à Torcy, classé Conservatoire à Rayonnement Intercommunal)**
- **Pôle Brou / Chelles / Courtry (demande de classement en cours)**
- **Pôle Pontault / Roissy (demande de classement en cours)**

Leurs missions principales s'articulent autour de l'enseignement artistique en danse, théâtre et musique, l'éducation artistique et culturelle, le soutien au développement des pratiques artistiques en amateur et l'animation de la vie culturelle du territoire. Missions qui doivent bénéficier au plus grand nombre.

Avec près de 4 000 élèves inscrits dans les établissements de proximité et plus de 5 000 enfants bénéficiaires en école élémentaire, les conservatoires sont le reflet d'une ambition forte territoriale dont le Projet d'Établissement donnera le cap jusqu'en 2028.



UN PROJET D'ÉTABLISSEMENT POUR QUOI FAIRE?

Document obligatoire pour les Établissements d'Enseignement Artistique classés, il constitue une feuille de route qui traduit la politique culturelle en matière d'enseignement artistique. Il clarifie ainsi les missions des conservatoires pour les élus, les habitants et les partenaires du territoire. Enfin, il permet de donner un cadre formalisé pour les équipes et une ligne claire dans l'exercice de leurs missions.

À Paris - Vallée de la Marne, ce projet a été réalisé en s'appuyant sur une démarche de concertation en plusieurs temps associant équipes des conservatoires, partenaires, élus et direction générale. Un projet politique a pu être ainsi construit sur la base des 3 principales orientations :

1

L'AMBITION DE LA DÉMOCRATIE CULTURELLE POUR FAIRE SOCIÉTÉ :

Dépasser le modèle historique des conservatoires et des Académies Royales (Danse et théâtre), qui était de former des professionnels en sélectionnant les meilleurs, pour conforter l'utilité sociale et sociétale de ces établissements destinés à tous les publics telle en est l'ambition.

Les conservatoires n'abandonnent pas leurs enjeux pédagogiques mais doivent réfléchir à de nouvelles pratiques et façons d'enseigner.

En effet, formidable vecteur de lien et de proximité pour les habitants, en plus de lutter contre les inégalités et les discriminations, les conservatoires doivent se mettre à la portée de leurs usagers. Aussi en enseignant les arts en lien avec une scène artistique vivante, témoin de l'émergence de nouvelles pratiques et esthétiques, et en étant en phase avec un monde en perpétuel mouvement, les conservatoires affirment leur caractère essentiel à notre société, et par extension au territoire.

2

DES CONSERVATOIRES QUI RESSEMBLENT À LEUR TERRITOIRE :

Composé de ses 12 villes dont la physionomie est diverse, la communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne attend de ses conservatoires de participer à la mixité sociale et au bien vivre ensemble.

En promouvant une volonté d'éducation aux arts, attentive à la prise en compte des droits culturels, les conservatoires développent de multiples compétences et qualités. Ils participent, par exemple, à la réussite éducative des plus jeunes et aident chacun des usagers de tous âges à trouver sa place dans la société.

Par leur adaptabilité, qu'il leur faudra développer en multipliant des approches pédagogiques bienveillantes, une organisation respectueuse des objectifs variés des élèves (formation soutenue ou plus légère) ou des contraintes familiales, ils permettent l'accès à tous ceux qui auront la curiosité de passer les portes des conservatoires.

L'offre au sein des conservatoires est complétée par les dispositifs au sein des établissements scolaires, pour permettre à ce que chaque enfant du territoire en école élémentaire puisse au cours de sa scolarité rencontrer la musique, le théâtre ou la danse.

3

DES CONSERVATOIRES, ACTEURS DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE :

Bien vivre dans sa ville, c'est aussi y trouver des lieux de culture de proximité comme les salles de spectacles, les médiathèques et les conservatoires qui sont implantés et visibles localement.

En décidant que les conservatoires s'inscrivent dans le monde actuel, en termes de goûts, d'organisation et de propositions (de la sensibilisation à la professionnalisation), c'est participer à la qualité de vie des habitants de Paris - Vallée de la Marne.

Grâce à de nouveaux bâtiments, à un service public qui doit se moderniser et se simplifier, tout en prenant en compte le respect de l'environnement, les bénéficiaires

des conservatoires seront de plus en plus nombreux et avec des profils variés.

Enfin, l'accessibilité des conservatoires passe également par des tarifs proportionnels aux revenus.

Le Projet d'Établissement du réseau des conservatoires de Paris - Vallée de la Marne entend répondre à ces grandes orientations qui se déclinent en 6 objectifs qui font l'objet d'actions à court et moyen termes sur une période planifiée entre 2024 et 2028 (5 années).

Ces 6 objectifs généraux seront déclinés par les conservatoires en fonction de singularités et spécificités locales.

En développant les orientations générales de politique culturelle qui créent le socle commun du réseau des conservatoires, puis en leur donnant une couleur locale ancrée dans les particularités des villes, les conservatoires de Paris - Vallée de la Marne jouent pleinement leur rôle entre une ambition globale et une proximité locale fine.

Ainsi, le projet de politique culturelle des conservatoires bénéficie du soutien et de l'ambition de la communauté d'agglomération (demande de classement ministériel pour l'intégralité des conservatoires de Paris - Vallée de la Marne) tout en s'inscrivant au plus près des besoins de chaque ville.

1 ACCUEILLIR TOUS LES PUBLICS

Les conservatoires ont pour mission principale de former, avec une grande qualité, des comédiens, danseurs et musiciens amateurs en proposant des parcours d'apprentissage variés en donnant à chacun la possibilité de développer un projet personnalisé.

Au centre de cet accueil voulu le plus large possible, l'offre pédagogique doit s'adapter aux évolutions sociétales : attentes et objectifs différenciés, contraintes des usagers, évolutions des goûts et intérêts culturels pour réduire les inégalités d'accès aux pratiques artistiques.

Le public des conservatoires pourra trouver une cohérence artistique dans des établissements qui mettent le collectif au centre des pratiques et des projets.





© Catherine Jégo-Demeer

ACTION N° 1 **Sensibiliser tous les élèves** **du territoire à la musique,** **la danse ou le théâtre**

Atteindre l'objectif de 60 % de couverture des classes des écoles élémentaires par des Interventions en Milieu Scolaire (IMS).

L'objectif est que tout enfant, scolarisé sur le territoire, rencontre au moins une fois dans sa scolarité en école élémentaire/entrée collège, la danse, la musique ou le théâtre par les biais des Interventions en Milieu Scolaire.

Moyens :

- Renforcer les liens avec les villes (secteur éducation/jeunesse)
- Poursuivre le déploiement du plan de développement des Interventions en Milieu Scolaire décidé en 2018 pour atteindre d'ici la fin du Projet d'Établissement une couverture de 60 % des classes des écoles élémentaires de chacune des communes

ACTION N° 2 **Créer les modalités d'accueil** **pédagogique qui permettent** **une "passerelle" entre les** **Interventions en Milieu Scolaire** **et les conservatoires**

En identifiant le nombre d'élèves issus de la sensibilisation dans les écoles qui poursuivent au sein des conservatoires, il s'agira d'en comprendre les raisons pour augmenter le nombre d'inscriptions d'élèves débutants sur le temps extra-scolaire.

Moyens :

- Questionner les propositions existantes dans leurs objectifs et leurs modalités d'évaluation
- Créer et harmoniser de nouveaux formats pédagogiques communs à tous les établissements (éveil, initiation, 1^{re} année, etc.)



ACTION N° 3

Adaptation de l'offre pédagogique et de l'organisation pour favoriser la mixité des profils d'utilisateurs

Permettre à chaque habitant d'accéder au conservatoire signifie diversifier les objectifs des apprentissages et offrir plusieurs formats pédagogiques allant de la pratique légère à la plus spécialisée.

Moyens :

- Analyse des inscriptions : CSP / Quartiers / âges / durée...
- Comparaison des inscrits avec la typologie des villes et du territoire
- Comparaison du nombre d'inscrits avec le nombre d'habitants du bassin de vie
- Interroger les formats pédagogiques et les adapter
- Agir sur les modalités d'organisation : nombre de venues au conservatoire, circulation des élèves entre les conservatoires, accès par les transports en commun, durée, jours et horaires des cours, mise à disposition de salles pour répéter (problèmes de voisinage ou de matériel)...

ACTION N° 4

Endiguer la "volatilité" des inscriptions

La durée moyenne, sur le plan national, d'une inscription au conservatoire pour un enfant en école élémentaire est de 3 ans. Cette durée ne permettant pas une autonomie artistique, l'objectif est de favoriser une durée d'apprentissage sur un temps plus long et ainsi donner les moyens aux élèves d'une pratique satisfaisante et valorisante. Les 7 ans et les adolescents, particulièrement concernés par cette "volatilité", sont le cœur de cible de cette action.

Moyens :

- Travailler la motivation des élèves en recherchant sens et plaisir propice à l'enthousiasme dans les apprentissages,
- Être attentifs à l'évolution et aux besoins de chaque élève en adaptant la pédagogie : équilibre entre exigence artistique et respect de l'intégrité psychologique et physique des élèves
- Expérimenter de nouvelles pratiques et formats pédagogiques, notamment autour du collectif et de l'oralité, de l'interdisciplinarité et des outils vidéos / numériques pour varier les possibilités de réussite des élèves, et de la question du « sensible » et de l'artistique au cœur de la formation
- Agir sur les modalités d'organisation, particulièrement sur les familles monoparentales et sur les adolescents / lycéens (durée, horaires et jours des cours, etc.)
- Associer et développer davantage les familles aux parcours de leurs enfants (informations, réunions, cours ouverts, rencontres professeurs-familles, inscriptions pédagogiques...)
- Proposer des parcours avec des degrés divers d'implication dont les objectifs et l'évaluation sont adaptés

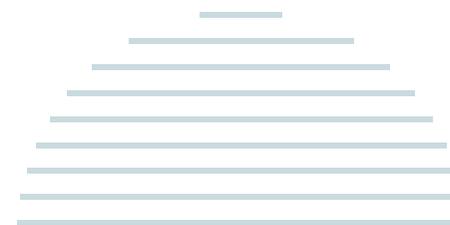
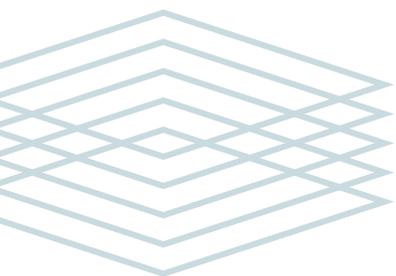
ACTION N° 5

Favoriser l'accès et soutenir les enseignements des instruments dits "rares"

Conserver les œuvres musicales implique de les faire jouer avec les instruments pour lesquelles elles ont été écrites. Certains instruments méritent un soutien particulier car peu connus du grand public et pourtant indispensables aux orchestres et ensembles instrumentaux : le basson, le hautbois, le cor et autres cuivres, la harpe, le consort de musique ancienne, etc.

Moyens :

- Réaliser des actions de promotion de ces instruments auprès de publics variés
- Envisager des dispositifs scolaires autour de ces instruments
- Élargir la visibilité hors les murs et sur un public non captif
- Organiser la complémentarité entre pôles
- S'assurer d'un parc de location suffisant pour le développement des instruments rares



ACTION N° 6

Assurer la formation professionnalisante des élèves musiciens (DEM/DN) et l'accès à l'enseignement supérieur pour les comédiens (CPES)

Axe structurant lié au classement Ministériel des Conservatoires à Rayonnement Départemental, il permet de développer un enseignement qui donne à plusieurs dizaines d'élèves par an la possibilité d'embrasser des métiers du secteur artistique.

Moyens :

- Se mettre en conformité avec les nouveaux textes (Schéma National d'Orientation Pédagogique, Diplôme National)
- Travailler à créer un réseau d'établissements (regroupement) pour le futur Diplôme National
- Faire connaître la possibilité du Cycle d'Orientation Professionnelle, du futur Diplôme National et des Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur auprès des élèves du territoire mais aussi plus largement sur le département et la région

***DEM / DN** : Diplôme d'Études Musicales / Diplôme National

***CPES** : Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur

***SNOP** : Schéma d'Orientation Pédagogique

ACTION N° 7

Renforcer le secteur chorégraphique

La danse, une des 3 spécialités enseignées au sein du réseau des conservatoires, n'est pas toujours bien identifiée dans les conservatoires par les habitants. L'enjeu est de mettre en lumière cette spécialité qui peut rayonner davantage et accueillir un nombre plus important d'élèves.

Moyens :

- Réfléchir le maillage territorial de la danse au sein des conservatoires
- Créer un travail en réseau des enseignants pour des projets communs
- Décloisonner, diversifier et enrichir les disciplines en ouvrant sur de nouvelles esthétiques
- Développer les actions et projets pédagogiques : master class, ensembles chorégraphiques, enseignements complémentaires et en lien avec les autres spécialités, spectacles dans et hors les murs, performances ponctuelles, collaborations avec les salles de diffusion du territoire, etc.
- Diversifier les parcours et les rendre lisibles
- Définir et communiquer sur la pratique amateur autonome en danse
- Améliorer la communication interne et au niveau des villes
- Se rapprocher des institutions ressources comme le Centre National de la Danse ou les Cefedem pour des actions et le travail de réflexion de fond

ACTION N° 8

Accompagner la pratique amateur autonome pour produire du lien social

La finalité de la formation des élèves inscrits dans un conservatoire est, dans sa très grande majorité, l'accès à l'autonomie dans une pratique artistique collective. Une fois l'élève formé et autonome (quel que soit son niveau), les conservatoires peuvent permettre la continuation de la pratique grâce aux ensembles, orchestres, ateliers ou accompagner des projets particuliers via les studios d'enregistrement ou le tissu associatif.

Les conservatoires ont également la possibilité d'aider les anciens élèves à se structurer pour leur permettre de vivre une vie artistique localement en faisant acte de citoyenneté : concerts/spectacles dans les Ehpad, crèches, IME, associations aide aux personnes, mineurs isolés, PMI, etc.

Moyens :

- Studios d'enregistrement et de répétitions : accompagnement des projets artistiques (enregistrements, concerts, vidéos...)
- Partenariat avec les harmonies locales
- Orchestre Symphonique de Paris - Vallée de la Marne
- Développer, rendre visibles et faire connaître les possibilités de Pratique Amateur Autonome à tous les musiciens, danseurs et comédiens amateurs
- Accompagner à la construction de projets particuliers : création d'une association, création d'un groupe amateur, mise en relation avec des structures locales pour irriguer artistiquement le territoire
- Développer et organiser la notion de centre ressources : identification d'un référent, documents de communication, mise en relation via le site des conservatoires, etc.

***PMI** : Protection Maternelle et Infantile

***IME** : Institut Médico-Éducatif

ACTION N° 9

Affirmer le partenariat avec l'Université Gustave Eiffel

Vivier de 17 000 étudiants implanté au sein de la ville de Champs-sur-Marne, l'Université Gustave Eiffel propose une licence Arts qui donne l'occasion d'un partenariat avec la Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (Théâtre) dispensée par le réseau des conservatoires au sein du CRD à Noisiel. Au-delà de ce module "jeux face caméra", il est envisagé d'étendre les actions en direction de plusieurs autres profils d'étudiants autour de la musique, de la danse et du théâtre.

Moyens :

- Création d'un groupe de pilotage entre la Direction des Affaires Culturelles (spectacle vivant / médiathèques / conservatoires) et l'Université
- Mise en œuvre de projets ponctuels en collaboration avec le réseau des médiathèques ou les salles de diffusion du territoire

***CRD**: Conservatoire à Rayonnement Départemental

ACTION N° 10

Développement de la démarche "Inclusion et adaptation pour un public en situation de handicap"

Viser 7% à 10% de personnes en situation de handicap inscrits ou bénéficiaires de l'action des conservatoires est l'objectif de ce Projet d'Établissement 2024-2028. En parallèle, il sera nécessaire de rendre accessibles les auditoriums lors des spectacles (Personne à Mobilité Réduite / audiodescription / gilets vibrants, etc.) ainsi que mettre en œuvre une signalétique adaptée aux non-voyants ou malentendants, au maximum des possibilités bâtementaires.

Par ailleurs, aller vers le public empêché et / ou éloigné ponctuellement ou durablement au moyen d'actions dédiées (maisons de retraite, IME, Centre Accueil Jour, SESSAD, maintien des apprentissages en cas de maladie invalidante...) viendra en complémentarité de ce qui sera développé pour les usagers inscrits dans le réseau des conservatoires.

Cette démarche est transversale et s'inscrit dans tous les objectifs et actions.

Moyens :

- Poursuivre la formation des agents (administratifs / techniques / pédagogiques) pour une adaptation dès l'accueil jusqu'à l'enseignement
- Renforcer le nombre de référents pour les personnes en situation de handicap (un par conservatoire)
- Travaux bâtementaires et équipements de matériel adaptés (recherche de subventions)
- Mise en place d'une signalétique particulière dans les bâtements (QR code audio / panneaux braille, etc.)
- Travail partenarial à créer avec les structures médico-sociales (IME / CAJ / Hôpitaux / Ehpad, etc.)

***CAJ**: Centre d'Accueil de Jour

***SESSAD**: Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile

ACTION N° 11

Respecter les individus dans leurs différences en luttant contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement

Le respect des individus dans toutes leurs différences et la volonté de se prémunir de comportements qui ne sont plus acceptés dans la société, donne un devoir d'exemplarité aux institutions comme celle des conservatoires, en plus du cadre de la loi.

Moyens :

- Former les agents: sur la déontologie (posture pédagogique bienveillante, l'ensemble des obligations de l'agent public, l'égalité d'accès, la fiabilité du renseignement à l'utilisateur, etc.), les droits des minorités, l'égalité hommes-femmes, les violences sexuelles et sexistes et le harcèlement
- Mettre en place les garde-fous pour la non-discrimination dans l'organisation interne: droits des minorités, parité, égalité d'accès, handicap
- Affirmer et soutenir la place des femmes dans les arts (compositrices, chorégraphes, metteuses en scène, interprètes, etc.)
- Rédiger une charte éthique pour les conservatoires
- Veiller à la bonne diffusion de l'information sur les droits et recours
- Soutenir des projets pédagogiques rayonnants autour de ces thématiques
- Nommer les salles/bâtements avec des noms de femmes artistes

ACTION N° 12

Étudier la mise en place d'une tarification forfaitaire incitative pour les plus jeunes

Dans un objectif de simplification de la tarification, un travail sur la grille tarifaire est à entreprendre pour davantage de cohérence et d'incitation en direction des plus jeunes et des plus fragiles économiquement. Le maintien des recettes étant un prérequis.

Moyens :

- Revoir la gradation du taux d'effort de la grille tarifaire

ACTION N° 13

Repenser les espaces d'attente des conservatoires pour en faire des lieux de convivialité pour les familles et élèves

Lieux de rencontres par définition, les conservatoires sont également des endroits au sein desquels les usagers sont présents plusieurs fois par semaine. Les mineurs sont, en majorité, accompagnés par un ou des membres de leur famille ce qui implique des temps d'attente et des moments qui pourraient être appréhendés différemment.

Envisager et construire ces temps comme des temps de vie familiale et/ou de découvertes culturelles en aménageant, au mieux, les espaces existants et en favorisant une ambiance artistique fera de l'établissement un lieu de vie.

Moyens :

- Aménagements des espaces et du mobilier
- Propositions de cours ou ateliers pour les parents / enfants
- Propositions pédagogiques qui rassemblent dans les espaces ouverts (répétitions en public, mini-concerts, atelier chant choral / mouvement dansé / contes et musiques, etc.)
- Lien avec les médiathèques pour des actions communes dans les espaces communs des conservatoires (lectures, expositions thématiques, etc.)

2 ACCENTUER LA PRÉSENCE LOCALE AU SEIN DES VILLES

Réaffirmer le lien entre l'échelon local et l'Agglomération par une relation de confiance et de complémentarité au bénéfice des mêmes habitants est indispensable au bon fonctionnement des conservatoires. L'objectif est d'agir et être perçu comme un acteur majeur culturel par les villes qui soutient et complète leurs actions.





ACTION N° 14

Participation active à la vie et animation de la ville

Être présent et identifié localement lors des moments de convivialité ou évènementiels des villes est un enjeu important pour l'attractivité de la ville.

Moyens :

- En collaboration avec les villes, participer aux différents temps d'animation : Fête de la musique, forums des associations, marchés, vide-greniers, vœux à la population, nouveaux arrivants, etc.

ACTION N° 15

Soutenir et enrichir la saison culturelle locale

Être perçu comme un acteur culturel majeur et incontournable par les villes ayant la capacité de renforcer les actions de politique culturelle locales.

Moyens :

- Cultiver un lien étroit avec les services des villes, en particulier le secteur de la culture, de l'éducation, et du champ social
- Coconstruire des projets structurants (résidences d'artistes, liens avec la saison culturelle locale et les salles de diffusion du territoire, etc.)
- Inscrire les projets pédagogiques rayonnants des conservatoires dans la programmation des villes (concerts des ensembles, spectacles danse/théâtre, etc.)

ACTION N° 16

Être davantage identifiés par les élus des villes, les services municipaux, et par les habitants

Bien que dépendants de l'Agglomération, les conservatoires agissent au bénéfice des habitants des villes. Il est ainsi important que ces dernières les entendent comme un service public auprès de la population, à l'instar des autres services municipaux. Pour un usager, peu importe quelle strate administrative gère le conservatoire, le plus important est de proposer une action ayant une plus-value pour les habitants et la ville.

Réaffirmer une relation de confiance entre la ville et l'Agglomération au travers de son conservatoire est l'enjeu principal.

Moyens :

- Lancer une étude auprès des habitants sur la perception des conservatoires
- Relai de l'accueil des mairies auprès des usagers pour des renseignements sur les conservatoires : horaires, tarifs, spectacles, missions...
- Aller à la rencontre des agents municipaux susceptibles d'être en contact avec le public pour expliquer nos actions
- Affichage des conservatoires dans les équipements municipaux plus valorisés
- Connaître et être en lien (pour la direction des conservatoires) avec les élus locaux (adjoints, conseillers municipaux) et les associer aux moments forts de la vie des conservatoires
- Faire du Conseil d'Établissement, un vrai temps de concertation et d'échanges : revoir les formats et les angles des sujets, associer les différents représentants et partenaires, augmenter le nombre de Conseils d'Établissements dans l'année

ACTION N° 17

Mutualisation des espaces et équipements territoriaux et des villes

Dans un contexte financier particulier, réunir les forces pour envisager, avec sincérité, une optimisation des ressources est un atout pour la ville et l'Agglomération. Faire de la contrainte une opportunité de réfléchir les actions communes au bénéfice des mêmes usagers, favorise l'ancrage local et évite le repli sur soi, peu porteur de développement.

Moyens :

- Travailler avec les structures de diffusion et de spectacle vivant du territoire pour utiliser les salles en fonction de leurs jauges
- Améliorer les prêts de matériel entre conservatoires, Villes et structures de diffusion

ACTION N° 18

Accentuer les partenariats avec le tissu associatif local

Pour être au plus proche des villes et de leurs habitants, les associations sont à la fois, un relai mais aussi le reflet du dynamisme local.

Au travers de projets communs et en les intégrant à la saison des conservatoires, la coopération qui se met en place permet la complémentarité des pratiques, la circulation des élèves et leur orientation vers une pratique amateur autonome.

Moyens :

- Faire un état des lieux du tissu associatif
- Identifier les complémentarités
- Rencontrer les partenaires



3 INTENSIFIER LE RAYONNEMENT

Avec des propositions de qualité et un grand nombre d'élèves, le réseau des conservatoires est engagé dans une recherche de mise en avant des ses actions. Il est possible d'accentuer la visibilité et le rayonnement, sur du territoire mais aussi au-delà de ses frontières



ACTION N° 19

Améliorer la communication

Le réseau des conservatoires est très actif tant sur le plan local qu'au niveau des projets réunissant plusieurs pôles mais manque de visibilité.

Il est nécessaire de donner à voir et rendre accessible à tous les habitants par un développement des moyens de communication, les différentes possibilités offertes par les conservatoires : inscriptions en danse, musique et théâtre, innovation et renouvellement pédagogique, concerts et spectacles gratuits, projets participatifs, inclusion des personnes en situation de handicap, studios d'enregistrement, etc.

Moyens :

- Accentuer le dialogue avec les services des villes :
au niveau des établissements / la direction de la communication de Paris - Vallée de la Marne / du réseau des conservatoires / de la Direction des Affaires Culturelles
- Informer les élus locaux : *via* le Cabinet du Président / *via* la Direction des Affaires Culturelles
- Mettre en œuvre la refonte du site Internet des conservatoires : se placer du point de vue de l'utilisateur avec la création d'une nouvelle arborescence (simplification, vocabulaire adapté au public non initié, lisibilité...)
- Activer une visibilité via les réseaux sociaux,
- Être présent dans la presse locale (La Marne) *via* le Cabinet du Président (articles réguliers sur l'activité et les priorités)
- Inciter les villes à créer une place pour les conservatoires dans leur communication (journaux municipaux / panneaux lumineux / affichages villes / relais réseaux sociaux...)
- Référencer les conservatoires dans les sites Internet des villes avec un lien renvoyant au site des conservatoires

- Accentuer la signalétique dans les villes
- Simplifier les supports de communication (support unique)
- Créer et faire vivre une chaîne YouTube (tutos, vidéos, reportages, restitutions, concerts et spectacles...)
- Accroître le référencement du site des conservatoires au niveau des moteurs de recherche

ACTION N° 20

Travailler l'image des conservatoires

Au-delà de la campagne de communication, l'image des conservatoires reste éloignée de la réalité. Mettre en avant la volonté d'accessibilité et de renouvellement des pratiques dans un monde en mouvement devient un enjeu à part entière.

Moyens :

- Définir la campagne de communication (Web, Réseaux Sociaux, abribus...) pour une modernisation de l'image : bienveillance, accessibilité, épanouissement, éducation, qualité
- Créer des supports mobiles et fixes (flammes, roll-ups, kakemonos pour la saison, goodies...)
- Harmoniser les noms des conservatoires : Conservatoire à rayonnement Intercommunal ou Départemental de la Ville de...
- Valoriser les classements à venir et mettre en avant la reconnaissance ministérielle, garante de la qualité des propositions et du soutien de la collectivité

ACTION N° 21

Développer la saison des conservatoires en lien avec les villes

Les conservatoires participent à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. À cette fin, ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques (extrait du 19/12/2023 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public). Le renforcement du lien avec les services culturels des villes pour la coexistence et complémentarité des actions de diffusion est une valeur ajoutée pour les habitants du territoire.

Moyens :

- Améliorer le maillage territorial de diffusion avec des projets de tailles variées
- Enrichir par les propositions des conservatoires les saisons des villes
- Mettre en valeur les projets locaux comme les projets réseau
- Mettre en œuvre des projets structurants avec les salles de diffusion du territoire qui feront le lien avec le renouvellement des pratiques pédagogiques
- Créer des projets de grande ampleur avec les partenaires du territoire

ACTION N° 22

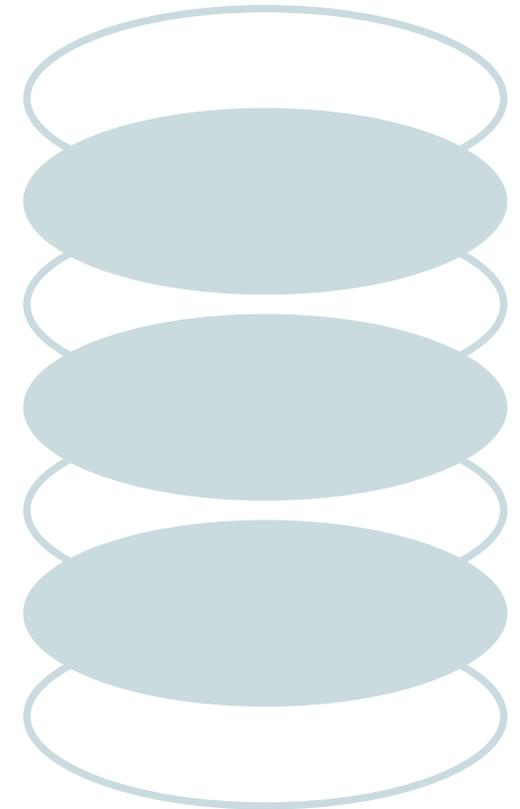
Développer les partenariats et les réseaux

La mise en œuvre du Schéma National d'Orientation Pédagogique (2023) préconise le travail en réseau, notamment pour le futur Diplôme National.

Par ailleurs, la question de la notoriété du réseau des conservatoires se pose avec plusieurs axes et directions pour dépasser les frontières du territoire.

Moyens :

- Mise en réseau avec d'autres territoires pour le Diplôme National et les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur
- Nouer des partenariats et projets avec les institutions majeures d'Île-de-France (Philharmonie, Opéra National de Paris, Centre National de la Danse, scènes conventionnées, etc.)
- Réfléchir à la place des Musiques Actuelles et de l'articulation avec les scènes du territoire et les studios d'enregistrement
- Être centre ressources sur des disciplines « fortes » ou sur des axes identifiés dans une aire de rayonnement départementale voire régionale



4 MODERNISER ET SIMPLIFIER LE RAPPORT AU CONSERVATOIRE

Une ouverture et accès étendu pour tous, prenant en compte les avis des usagers et des partenaires (professionnalisation de l'accueil, accompagnement des usagers en situation de fragilité, etc.) tout en simplifiant et améliorant les modalités administratives, avec une recherche de qualité sans cesse renouvelée.





© Catherine Jégo - Demeier

ACTION N° 23 **Rendre plus aisé l'accès aux conservatoires pour les usagers**

Les conservatoires, en rendant un service au public doivent s'adapter aux modes de vie. En permettant l'accès aux conservatoires avec des plages horaires et jours compatibles aux rythmes de travail et aux temps de transports de la région parisienne, ils permettront aux usagers et habitants de concilier leurs différents temps de vie avec facilité.

Moyens :

- Adapter le fonctionnement interne à des horaires et des périodes étendus
- Harmoniser les fonctionnements par taille d'établissements pour une meilleure lisibilité et équité territoriale

ACTION N° 24 **Prendre en compte les avis des usagers et des partenaires**

Lieux de rencontres et de collaborations, les conservatoires sont à la croisée de nombreux bénéficiaires et partenaires, ce qui implique que soient pris en compte les différents points de vue au travers des instances de concertations, mais pas uniquement.

Moyens :

- Concevoir un questionnaire sur la vie au conservatoire à destination du public inscrit
- Relancer les représentants des élèves et des familles (élections) et/ou les associations de parents d'élèves,
- Reprendre le rythme des conseils d'établissements (2 à 3/ an) et en réfléchir les objectifs pour les inscrire dans les perspectives d'évolution

Projection d'architecte - vue non contractuelle

ACTION N° 25 **Professionaliser l'accueil**

Le premier contact du public se fait au travers d'un accueil dont le rôle est prépondérant sur l'image délivrée de l'établissement, mais aussi sur la suite du parcours de l'élève (inscription, relation avec les familles, vie dans l'établissement, etc.).

Être en capacité de renseigner tant sur l'aspect pratique que sur des informations générales d'ordre pédagogique, mais aussi savoir désamorcer une difficulté ou accueillir un public en situation de handicap, les situations multiples demandent un vrai professionnalisme pour un service public efficace et fiable.

Moyens :

- Accentuer la formation des agents (accueil, gestion de conflits, handicap, transmission, connaissance de la pédagogie et des parcours...)
- Mettre en place un affichage lisible et actualisé (horaires, contact, coordonnées, messagerie téléphonique, règlements...)
- Identifier des outils simples et fiables pour les transmissions
- Définir des procédures communes pour les missions de l'accueil

ACTION N° 26

Accompagnement des usagers en situation de fragilité (numérique, allophones, handicap, etc.)

Afin de respecter l'égalité d'accès au conservatoire, une attention particulière est portée sur le public dit « fragile ». Un accompagnement personnalisé est à mettre en œuvre et ainsi respecter notre engagement sur l'accessibilité.

Moyens :

- Aide à l'inscription avec un accès informatique pour le public
- Etablir une communication adaptée à l'utilisateur avec un interlocuteur unique
- Effectuer un accompagnement personnalisé pour les démarches administratives

ACTION N° 27

Simplification des démarches administratives

La simplification administrative peut se déployer au bénéfice de tous. En repensant les habitudes et en allégeant certains circuits, le public sera en capacité d'investir différemment le temps au conservatoire.

- Mettre en place les inscriptions en ligne
- Clarifier et harmoniser la communication quotidienne (sms plutôt que mail, textes courts...)
- Alléger les demandes de documents
- Installer un logiciel métier efficient
- Respecter le RGPD

***RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données

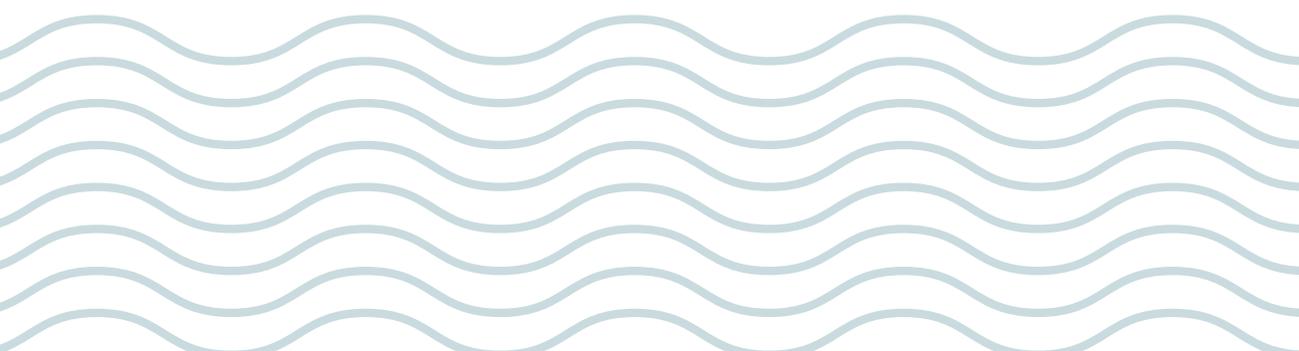
ACTION N° 28

Mise en place d'une norme garante de la qualité du service administratif

Mesurer grâce à un œil extérieur les actions administratives pour une amélioration du service sera bénéfique aux agents comme au public.

Moyens :

- Améliorer les procédures et fonctionnements au regard de critères de qualité
- Harmoniser les organisations des différents conservatoires (traitement des demandes : enregistrement, rapidité des réponses, fiabilité de l'information...)



ACTION N° 29

Des interlocuteurs bien identifiés et une signalétique claire

Le fonctionnement d'un conservatoire est complexe et revêt des aspects inconnus du public pour lequel le principal interlocuteur reste l'enseignant.

Afin que chacun puisse être identifié dans sa fonction et que les usagers s'approprient l'établissement, quelques mesures s'avèrent nécessaires.

Moyens :

- Réfléchir à un affichage clair et identifiable rapidement (informations pratiques, informations pédagogiques, informations culturelles...)
- Afficher un trombinoscope et un organigramme (fonctions, noms, coordonnées...)
- Mettre en œuvre une signalétique de salles et de circulation dans le bâtiment

ACTION N° 30

Des parcours pédagogiques clairs et compréhensibles

Le constat est fait que peu de familles comprennent réellement les parcours d'apprentissage de leurs enfants voire même n'identifient pas l'objectif des conservatoires.

Mettre à disposition les différents outils de communication couplés à l'accompagnement des équipes pédagogiques et administratives est un moyen de faire comprendre les parcours et leur implication mais également de mettre en lumière les atouts des établissements.

Le Projet d'Établissement sera un levier, avec une communication adaptée, de partager les attentes respectives.

Moyens :

- Généraliser les réunions d'informations en direction des familles (notamment lors de la période de rentrée)
- Éditer et simplifier les guides explicatifs et utiliser le biais des QR codes
- Réfléchir à un affichage interne efficace sur les parcours et compréhensible par tous
- S'assurer du relai des enseignants dans l'explication de la formation globale et l'orientation de l'élève en fonction de son projet

Action n° 31

Repenser les modes de communication

Les modes de communication ont été révolutionnés en l'espace de quelques années, et les plus jeunes, qui n'ont pas connu le monde sans Internet, évoluent dans un cadre qu'il n'est pas possible d'écarter.

Les rythmes de vie ont muté avec une grande rapidité également.

L'adaptation du service public au monde en mouvement est une nécessité, sur les modes de communication comme sur les outils nécessitant un encadrement.

Moyens :

- Réfléchir les échanges entre usagers et conservatoires (communication officielle, efficacité de l'information, rationaliser les courriels, utiliser les sms, etc.)
- Encadrer les échanges entre usagers et enseignants avec une attention particulière en direction des élèves mineurs (padlets, sharepoint, documents partagés, adresses mails professionnelles *via* la collectivité, charte de communication, etc.)

5 ÊTRE EN LIEN ÉTROIT AVEC LA VIE ARTISTIQUE CONTEMPORAINE

Être artiste amateur ou professionnel dans le monde actuel c'est à la fois, être en capacité de maîtriser des techniques tout en ayant la capacité d'aller à la rencontre d'autres formes ou formats artistiques.

S'appuyer sur la réalité des pratiques artistiques professionnelles et des salles de diffusion pour mettre au regard des apprentissages le décroisement, l'interdisciplinarité ou la transversalité, inscrira les conservatoires dans la modernité artistique attendue.





ACTION N° 32 **Intégrer les nouvelles technologies et outils dans les apprentissages**

Le numérique comporte une multiplicité d'outils et de techniques dans les domaines de la transmission, de la pratique scénique et de la création qui permettent un champ d'expérimentation à investir pour rester en phase avec une société en perpétuelle évolution.

Moyens :

- Faire l'état des lieux des propositions existantes
- Utiliser les outils de création numérique, arts visuels, création sonore dans les apprentissages et les productions d'élèves
- Construire un parcours pour les plus jeunes autour de ces outils de création (MAO, musique à l'image, vidéos, arts visuels, etc.) en s'appuyant sur les ressources internes comme extérieures

ACTION N° 33 **Mettre au centre des apprentissages le collectif, la pratique scénique et l'interdisciplinarité**

Se produire sur scène étant un objectif et un moyen en soi, la pratique amateur s'inscrit très majoritairement via le collectif. Préparer les élèves dès leur plus jeune âge à se produire en scène, en groupe et en décloisonnant les disciplines, met en exergue les principes fondateurs de la réalité artistique actuelle.

Moyens :

- Travailler à la construction des projets de scène des élèves
- Axer les projets de diffusion de travaux des élèves en favorisant les croisements artistiques
- Généraliser l'entrée au conservatoire en interdisciplinarité et en collectif (éveil / initiation/ 1^{re} année)

ACTION N° 34

Rencontrer les artistes et les techniciens grâce aux scènes du territoire

Le territoire de Paris - Vallée de la Marne comprend plusieurs scènes de diffusion de grande qualité avec lesquelles, un travail autour des résidences d'artistes pourra être coconstruit pour amener la relation de l'artiste extérieur complémentaire avec la pédagogie au sein des conservatoires.

La connaissance des techniques de spectacles pourra être renforcée avec la pratique dans les auditoriums des établissements.

Moyens :

- Construire des résidences d'artistes en lien avec la création
- Rencontre, échanges, bords de plateau avec les artistes
- Interventions pédagogiques à développer

ACTION N° 35

Créer l'école du spectateur pour les 3 spécialités et faire découvrir l'offre de proximité culturelle

Devenir spectateur, c'est développer un rapport avec les arts et un esprit critique pour sa propre construction. Se familiariser aux œuvres requiert une régularité et une progression. Par ailleurs, un des atouts pour le public est d'identifier l'offre de proximité pour s'approprier sa ville et bien y vivre.

Moyens :

- Développer les parcours en lien avec les saisons des villes et avec les salles du territoire
- Inclure dans la pédagogie et particulièrement les cours collectifs de culture, le travail en lien avec les spectacles

ACTION N° 36

Faire découvrir les métiers de la scène aux élèves : technique / scénographie/mise en scène / création lumières et sonore

Être sur scène c'est envisager et connaître tout ce qui fait le spectacle en prenant la mesure des contraintes mais aussi des compétences autres qu'artistiques qui, pour autant, viennent prendre une grande place dans le projet.

Moyens :

- Créer des modules thématiques inclus dans le parcours des élèves, à envisager de manière partenariale ou avec les compétences internes liées aux auditoriums.

ACTION N° 37

Résidences d'artistes à visées multiples

Au bénéfice du public des conservatoires, mais aussi en direction de nouveaux publics, sur des temporalités différentes (temps scolaire, extra-scolaire, périscolaire, vacances scolaires...), la rencontre artistique autour d'un projet fera le lien entre les pratiques pédagogiques et la réalité des scènes de diffusion.

Moyens :

- Définir les objectifs des résidences
- Mettre en place des résidences autour des 3 spécialités
- Coopérer avec les salles de diffusion du territoire sur les modalités d'organisation et de financements



6 DES ACTEURS AU SERVICE DU PROJET

Un Projet d'Établissement prend en compte tous les acteurs des conservatoires: équipes administratives, pédagogiques et techniques. Pleinement inscrits dans le portage du même projet général, il s'agira d'utiliser les forces du réseau pour donner une identité et culture professionnelle commune tout en optimisant les ressources.





© Catherine Jégo-Demeer

ACTION N° 38 **Renforcer les bonnes pratiques et les postures professionnelles des agents**

Être un agent public comporte une vraie responsabilité envers les usagers qui se traduit par une posture professionnelle en lien avec l'environnement et la culture de la fonction publique qui est à bien appréhender.

Moyens :

- Établir des formations en lien avec la DRH sur les droits/obligations, la bonne distance élève/enseignant, le lien au projet politique, etc

ACTION N° 39 **Clarifier la gestion du temps dans les conservatoires**

Le fonctionnement très spécifique des conservatoires implique une adaptation en lien avec cette singularité professionnelle, qu'il s'agira de clarifier et de mettre au regard des attentes de la collectivité.

Moyens :

- Réfléchir à la meilleure gestion et organisation du temps de travail (annualisation, suivi, récupérations, respect du cadre légal et outil de gestion pour les agents administratifs et techniques)
- Identifier le meilleur outil adapté aux spécificités de fonctionnement pour un suivi conforme au cadre de la collectivité

ACTION N° 40 **Repenser les organigrammes et l'organisation des délégations**

Les conservatoires sont organisés sur un modèle historique qui ne convient plus aux missions actuelles. Un organigramme qui ne comprend pas de hiérarchie intermédiaire met en tension les équipes. Au même titre que les évolutions pédagogiques, il convient de repenser une organisation conforme à une réalité professionnelle.

Moyens :

- Réflexion sur les délégations hiérarchiques et fonctionnelles
- Expérimentation sur une nouvelle organisation et organigramme

ACTION N° 41 **Refonte du règlement intérieur**

À ce jour, le règlement intérieur regroupe des pans liés aux usagers mais aussi à l'organisation pédagogique ou du règlement du personnel. Pour davantage de clarté, il convient de séparer chaque sujet qui comprendra son propre texte (règlement pédagogique, du personnel, des usagers).

Moyens :

- Réécrire et préciser le règlement en direction des usagers

ACTION N° 42 **Actualisation des fiches de poste pour tous les agents**

Améliorer la situation des agents en clarifiant leurs missions mais aussi en harmonisant les fiches de poste dans tous les pôles, sans pour autant être dans l'uniformisation.

Moyens :

- Harmoniser les formats en différenciant les missions communes et spécifiques
- Clarifier et définir la question du soutien au réseau
- Créer les fiches de postes des enseignants



ACTION N° 43

Gestion en réseau des recrutements

Pour amener une collaboration et une identité de réseau, la gestion des recrutements est une façon de partager les attentes communes. Cela donne ainsi à tous les candidats, le sentiment d'appartenance non à un établissement mais bien à une communauté de conservatoires œuvrant dans la même direction et au sein de la même collectivité

Moyens :

- Établir des jurys communs
- Définir ensemble des critères de recrutement et des profils

ACTION N° 44

Améliorer la gestion de la masse salariale et des heures d'enseignement à l'échelle du réseau en lien avec la Direction des Ressources Humaines

La question des moyens et des heures d'enseignement est prégnante pour la mise en œuvre du projet. Ainsi, la réflexion, non plus par pôle mais au niveau du réseau permettra de pouvoir développer et soutenir les orientations fixées dans le cadre du projet.

- Travailler à budget constant et mettre en place l'analyse et les projections sur la masse salariale
- Mise en place de critères pour les titularisations, avancement de grade et promotion interne en lien avec la Direction des Ressources Humaines

ACTION N° 45

Favoriser la pluri-compétence et l'accompagnement à la préparation des concours et examens professionnels

La difficulté de recrutement sur le plan national n'épargne pas le secteur des conservatoires. Afin d'assurer aux agents la possibilité de s'installer dans un poste pérenne, une des solutions est de valoriser les compétences plurielles et d'accompagner la formation.

Moyens :

- Proposer une variabilité des missions
- Accompagner la montée en compétences
- Accompagnement à la diplomation (DUMI en parallèle du DE par exemple)
- Formations internes et CNFPT

***DUMI**: Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant

***CNFPT**: Centre National de La Fonction Publique Territoriale



ACTION N° 46 **Mettre en lien les évolutions pédagogiques avec les recherches de financement**

La compétence de l'enseignement artistique et son financement relevant de l'échelon communal ou intercommunal, il s'agira de diversifier et rechercher des financements. Les possibilités de financement croisés sont mises au regard de critères élaborés par des institutions ou collectivités telles que la DRAC ou le Conseil Départemental, en s'inscrivant dans des orientations de politiques nationales.

Moyens :

- Respect des critères d'appel à projets de la DRAC qui donne un cap sur la pédagogie et les autres missions des conservatoires (en lien avec le SNOP)
- Recherche de financement autour de l'éducation artistique et culturelle, du handicap du développement durable, etc

***DRAC**: Direction Régionale des Affaires Culturelles

ACTION N° 47 **Anticipation de toute l'organisation : saison de diffusion, rentrée, demandes de subvention, préparation budgétaire**

Au même titre que l'organisation des conservatoires (temps de travail, organigrammes), et pour pouvoir porter une bonne communication et des projets partenariaux, la nécessité d'anticipation devient un prérequis à l'exercice des missions des conservatoires.

Moyens :

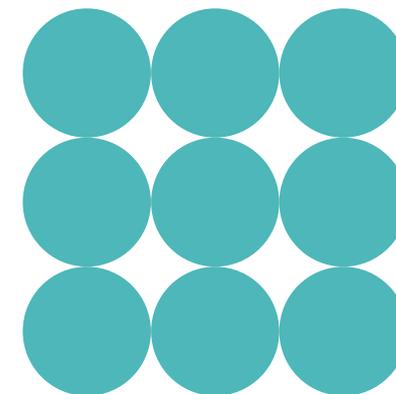
- Être en capacité de sortir de la temporalité de l'année scolaire pour une projection à plus long terme
- Travailler en mode projet et par groupe de travail
- Comprendre les impératifs et contraintes des différents partenaires et services

ACTION N° 48 **Répondre au besoin du stockage des données, notamment vidéos/archives**

À ce jour, la capacité de stockage n'est pas suffisante pour constituer un archivage des projets. Aussi, la mémoire et l'histoire du cœur de métier des conservatoires ne se conserve pas ce qui est une vraie difficulté et un manque pour la valorisation de l'action.

- Réflexions et solutions à étudier en lien avec la DSI et la direction de la communication

***DSI**: Direction des Systèmes d'Information



ACTION N° 49

Améliorer les conditions de travail

Un sujet vaste qui ne sera traité dans ce Projet d'Établissement qu'au regard des compétences liées aux conservatoires. Cette action aura pour objet, autrement que sur la partie rémunération et statutaire, des recherches de solutions d'améliorations sur d'autres aspects professionnels.

Moyens :

- Le droit à la déconnexion
- La clarification des missions
- L'information sur les droits et obligations
- L'amélioration de la gestion des salles (implantation type et rangement)
- L'identification des bons interlocuteurs administratifs pour une meilleure fluidité de travail
- La connaissance de la collectivité et de ses outils
- La réflexion sur la thématique via un groupe de travail

ACTION N° 50

Sécuriser les agents

Être agent public, c'est aussi parfois être exposé à des difficultés qui ne sont pas toujours identifiées comme la relation à l'utilisateur.

Moyens :

- Protéger les agents d'accueil en lien avec le public : situations de conflit, procédures d'urgence à connaître
- Prendre conscience de la responsabilité liée à l'encadrement des mineurs
- Identifier le travail isolé
- Réfléchir et cadrer la gestion de la communication (Réseaux Sociaux, mails professionnels, échanges téléphoniques) avec les usagers et entre collègues
- Formation aux PPS1 / évacuation incendie / confinement / intrusion
- La réflexion sur la thématique via un groupe de travail

ACTION N° 51 :

Améliorer la gestion du parc instrumental et du matériel

Afin de pouvoir entretenir, gérer et optimiser le parc instrumental, un suivi rigoureux est à installer au niveau de chaque établissement.

Moyens :

- Identifier un référent par conservatoire
- Mettre en place une organisation suivie par le référent
- Réformer le matériel hors d'usage et établir un inventaire exhaustif
- Mettre en œuvre une saisie efficace et partagée par tous les pôles sur le logiciel
- Mise en commun des parcs avec un mode d'emploi
- Réflexion commune sur les investissements







Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

5, cours de l'Arche Guédon à Torcy

Tél. : 01 60 37 24 24 • contact@agglo-pvm.fr

www.agglo-pvm.fr

